

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: MC LA VOULTE

E-MAIL: motocrosslavoulte07@gmail.com

TÉLÉPHONE: 0679827355

ORGANISATEUR TECHNIQUE: PATRICK CERVANTES

N° D'ÉPREUVE FFM: 703

DATE: 13-04-2025

LIEU: LES GONNETTES RD86 - 07800 LA VOULTE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- **PHILIPPE DUVERT** Licence : **214674**
Président du Jury ou Arbitre* ----- **JEAN PASCAL CAILLAT** Licence : **031733**
Membre du Jury ----- **JEAN PAUL REY** Licence : **109983**
Membre du Jury ----- **LADREYTOdile** Licence : **014113**
Commissaire technique responsable - **LUDOVIC ARRAZON** Licence : **038083**
Responsable du chronométrage ----- **BENEDICTE PERRET** Licence : **263476**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATEGORIES

NOM DE LA CATEGORIE	AGE MIN	AGE MAX	CYLINDRES	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
65cc	7	11	CLASSE 1 : 65cc	45€
85cc	9	15	CLASSE 1 : 66cc à 85cc	45€
125	13		CLASSE 2 : 125cc 2 temps	55€
MX1	15		CLASSE 3 et 4	55€
MX2	15		CLASSE 2	55€
VETERANS	40		CLASSE 2 / 3 / 4	55€
FEMININE	13		CLASSE 2 / 3 / 4	55€



REGLEMENT PARTICULIER 2025 MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / QUAD

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : *obligatoires* : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, *fortement recommandés* : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr Marc WAHICHE		
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	VALENCE	Temps de trajet (en min)	20min

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	TERRAIN MOTOCROSS LA VOULTE	Longueur du circuit	1600 M
Adresse	LES GONNETTES - RD86 07800 LA VOULTE	Largeur minimum de la piste	6 M
		Largeur de la grille	40 M
		Longueur de la ligne droite de départ	80 M
		Nombre d'OCP*	15
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTOC-CLUB

DATE: **28/02/2025**

MOTOCCLUB DE LA VOULTE
 M. Patrick CERVANTES
 10 Rue Louis Aragon
 07800 LA VOULTE SUR RHONE
 motocrosslavoulte07@gmail.com

VISA DE LA LIGUE

DATE: **12 MARS 2025**

LIGUE MOTOCYCLISTE
 AUVERGNE RHONE-ALPES
 S.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
 26600 LA ROCHE-DE-GLUN
 Tél: 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

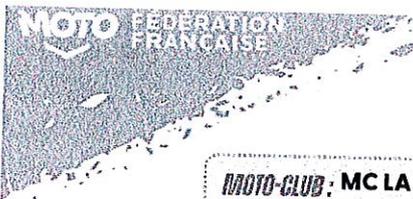


MOTO-CLUB : MC LA VOULTE

DATE : 13/04/2025

LIEU : LES GONNETTES RD86 - 07800 LA VOULTE

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
SAMEDI			
16H / 19H30	Contrôles administratifs	Toutes catégories	
16H / 19H30	Contrôles techniques	Toutes catégories	
DIMANCHE			
6H30 / 7H50	Contrôles administratifs	Toutes catégories	
6H30 / 7H50	Contrôles techniques	Toutes catégories	
7H50 / 8H00	Briefing pilotes	65cc ET 85cc OBLIGATOIRE	
8H00 / 8H15	Essais Libres	MX2A	15mn
8H17 / 8H32	Essais Libres	MX1	15min
8H35 / 8H50	Essais Libres	65cc / 85cc	15min
8H52 / 9H07	Essais Libres	125cc	15min
9H10 / 9H25	Essais Libres	MX2B	15min
9H27 / 9H42	Essais Libres	Vétéran / Féminine	15min
9H45 / 10H00	Essais Chronométrés	MX2A	15min
10H02 / 10H17	Essais Chronométrés	MX1	15min
10H17 / 10H37	Pause		
10H37 / 10H52	Essais Chronométrés	65cc / 85cc	15min
10H55 / 11H10	Essais Chronométrés	125cc	15min
11H12 / 11H27	Essais Chronométrés	MX2B	15min
11H30 / 11H45	Essais Chronométrés	Vétéran / Féminine	15min
11H47 / 12H07	Manche 1	MX2A	15min + 2T



RÈGLEMENT PARTICULIER 2025

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : MC LA VOULTE

DATE : 13/04/2025

LIEU : LES GONNETTES RD86 07800 LA VOULTE

HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
12H10 / 13H30	Repas		1H20
13H30 / 13H50	Manche 1	MX1	15min + 2T
13H52 / 14H12	Manche 1	65cc / 85cc	15min
14H15 / 14H35	Manche 1	125cc	15min + 2T
14H37 / 14H57	Manche 1	MX2B	15min + 2T
15H00 / 15H20	Manche 1	Vétéran / Féminine	15min + 2T
15H20 / 15H30	Pause		
15H32 / 15H52	Manche 2	MX2A	15min + 2T
15H55 / 16H15	Manche 2	MX1	15min + 2T
16H17 / 16H37	Manche 2	65cc / 85cc	15min
16H40 / 17H00	Manche 2	125cc	15min + 2T
17H02 / 17H22	Manche 2	MX2B	15min + 2T
17H25 / 17H45	Manche 2	Vétéran / Féminine	15min + 2T
17H47 / 18H02	Super Finale	MX1 / MX2 / 125	15min
18H15	Remise des Prix	Toutes catégories	
18H30	Fin		